



direction départementale des  
des territoires et de la mer  
du Calvados

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement relative à l'effacement des ouvrages répartiteurs des moulins de Saint Mélaine et des Authieux-sur-Calonne sur les communes de PONT-L'ÉVÊQUE, LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE et SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2017 il est procédé :

**du mardi 20 juin 2017 à 9h00 au jeudi 20 juillet 2017 inclus à 16H30**

à une enquête publique sur la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur l'effacement des ouvrages répartiteurs des moulins de Saint Mélaine et des Authieux-sur-Calonne sur les communes de PONT-L'ÉVÊQUE, LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE et SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le 5 juin 2017 en mairies de PONT-L'ÉVÊQUE, SURVILLE, LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE et SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT.

Pendant toute la durée de l'enquête toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- physiquement, en consultant le dossier papier sur place en mairies de PONT-L'ÉVÊQUE, SURVILLE, LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE et SAINT-ANDRÉ-D'HÉBERTOT ;
- par voie dématérialisée, en consultant le dossier sur internet à l'adresse suivante : « <https://www.registre-dematerialise.fr/377> ». Dans cette perspective, un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie de PONT-L'ÉVÊQUE.

Les jours et heures d'ouverture des mairies où chacun pourra prendre connaissance du dossier papier pendant toute la durée de l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête papier sont les suivants :

Communes	Jours et Heures d'ouverture des mairies
PONT-L'ÉVÊQUE	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de : 9h00 à 12h30 et de : 14h00 à 16h30 Mardi ..... de : 9h00 à 12h30 et de : 14h00 à 18h30
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Lundi ..... de : 11h30 à 13h00 Jeudi ..... de : 18h00 à 19h00
SAINTE-ANDRÉ-D'HÉBERTOT	Vendredi ..... de : 18h00 à 20h00
SURVILLE	Mercredi ..... de : 15h00 à 18h00

En dehors ou pendant ces heures d'ouverture, toute observation peut également être formulée par voie dématérialisée au moyen du lien internet suivant : « <https://www.registre-dematerialise.fr/377> ».

Monsieur Hubert SÉJOURNÉ est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra, à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairies aux jours et heures suivants :

...

<b>COMMUNES</b>	<b>JOURS</b>	<b>HORAIRES</b>
<b>PONT-L'EVEQUE</b>	<b>Mardi 20/06/2017 Samedi 01/07/2017 Jeudi 20/07/2017</b>	<b>9h00 à 12h30 10h00 à 12h00 14h00 à 16h30</b>
<b>LES-AUTHIEUX-SUR-CALONNE</b>	<b>Lundi 03/07/2017</b>	<b>11h30 à 13h00</b>

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État et dans les mairies de PONT-L'EVEQUE, SURVILLE, LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE et SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT.

Fait à CAEN, le 23 mai 2017

Le Directeur Départemental  
signé :  
Laurent MARY